

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PORTANT SUR LE PERMIS D'AMÉNAGER N° 01716123 E 0002 AU NOM DE LA SCEA HUÎTRES POUNEAU
REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR YANN POUNEAU POUR L'EXTENSION D'UNE EXPLOITATION
OSTRÉICOLE AVEC CRÉATION D'UN BÂTIMENT AU 1, ROUTE DU PRAUD SUR LA COMMUNE DE
LA FLOTTE**

Par arrêté du n° 032/23 du 17 avril 2023, le Maire de la Commune de LA FLOTTE (17630) a prescrit l'enquête publique relative à la demande de permis d'aménager numéro 01716123 E 0002 au nom de la SCEA HUÎTRES POUNEAU.

Cette enquête publique se déroulera à la Mairie de LA FLOTTE pendant 16 jours consécutifs :

Du VENDREDI 19 MAI 2023 au LUNDI 05 JUIN 2023 inclus.

Afin de conduire cette enquête publique, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné, par décision N° E23000052/86 en date du 6 avril 2023, un commissaire enquêteur :

- Monsieur Jacques BOISSIERE,

Le dossier d'enquête publique composé entre autres de la notice d'évaluation des incidences Natura 2000 est consultable :

- En version informatique sur le site internet de la Commune de LA FLOTTE à l'adresse suivante : www.laflotte.fr
- En version papier à la Mairie de LA FLOTTE (25, cours Félix Faure, 17630 LA FLOTTE) aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :
Lundi, Mardi, Mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h30
Vendredi de 10h à 17h
Samedi de 10h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête papier mis à disposition à la Mairie de LA FLOTTE (25, cours Félix Faure, 17630 LA FLOTTE)
- Par voie postale en adressant un courrier au Commissaire Enquêteur ou au Maire de la commune de LA FLOTTE
- Par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie@laflotte.fr en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le PA 01716123 E 0002 – SCEA HUÎTRES POUNEAU »

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, et par courrier postal ainsi que les observations et propositions du public reçues par le commissaire enquêteur seront versées et consultables sur le site internet de la Commune de LA FLOTTE www.laflotte.fr pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à la Mairie de LA FLOTTE aux dates et heures ci-après :

- **Vendredi 19 mai de 10h à 13h**
- **Mercredi 24 mai de 14h à 16h**
- **Lundi 5 juin de 10h à 12h**

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la Commune de LA FLOTTE à l'adresse suivante : www.laflotte.fr

Des informations complémentaires peuvent être obtenues à la Mairie de LA FLOTTE sise 25, cours Félix Faure auprès de Madame Claire RAKOTOMALALA (tél : 05 46 09 03 04)

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Le commissaire enquêteur transmettra le dossier de l'enquête, accompagné du registre d'enquête et des pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées au Maire de la commune de LA FLOTTE, dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également transmis au Ministre chargé des Sites, le Permis de construire ne pouvant être délivré qu'avec son accord exprès.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de LA FLOTTE sise 25, cours Félix Faure, 17630 LA FLOTTE, et sur le site internet www.laflotte.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.